

la courbe du C h a n g e m e n t

130^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CGT
80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA SECU

J U I N
2 0 2 5



PSC : Le ministère persiste et signe !

Le ministère persiste et signe. Il refuse obstinément de communiquer, en toute transparence, et comme prévu dans l'accord signé le 21 juin 2024 par toutes les organisations syndicales, les éléments permettant d'expliquer le choix de l'opérateur ALAN. Pire, il a signé l'acte d'engagement et notifié le marché à l'opérateur Alan, hier, faisant fi de toutes les remarques et interrogations depuis un mois.

Suite à notre demande, dans notre déclaration liminaire, d'avoir en séance le rapport d'analyse (notation par critères et sous critères des opérateurs ayant répondu à l'appel d'offre), le ministère a refusé de nous communiquer sur table les éléments nous permettant de s'assurer du bon déroulement des règles du marché. Pire, le secrétaire général adjoint a estimé que le sujet était clos concernant considérant que celle-ci n'était entachée d'aucune anomalie.

En lieu et place voici un florilège des données communiquées ce jour, sensées nous rassurer sur l'opérateur retenu :

- 150 permanences physiques sur le territoire chaque année, soit une permanence par direction dans l'année !
- les usagers effectueront leurs démarches sur leur compte et pourront contacter l'opérateur par différents canaux : plate-forme téléphonique, rappel téléphonique, mail, chat mais toujours pas d'interlocuteur physique.

(voir [la suite en ligne](#))

Prévention canicule 2025

Publié le 1er juin dernier, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur complète le code du travail de nouvelles dispositions qui sont applicables aux administrations et agents publics, dans un contexte de dérèglement climatique favorisant la récurrence des épisodes climatiques extrêmes. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2025, et s'inscrivent dans le cadre du Plan national d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

A télécharger : [fiche technique « PRÉCONISATION CANICULE 2025 »](#)

SOMMAIRE

Page 1 : Nouvelles de la DGFIP

Page 2 : Le coin des cadres et techniciens avec l'UGICT-CGT

Page 3 : Le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l'UFSE

Pages 4 et 5 : manifeste et réflexions sur le droit



ALAN, on en veut pas. On continue à le faire savoir !

Bercy a choisi, pour la santé et la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2026, ALAN, une start up, société anonyme relevant de l'assurance de personne lucrative, sans réseau physique, financée par des spéculateurs, fonds d'investissement,

...

Celle-ci est une nouvelle start-up, pas une mutuelle, dont la situation financière semble incertaine et axée sur la spéculation. De plus, ce choix pose de graves questions en termes de conservation des données (un marché juteux !). Son objectif mercantile de mettre la main sur la protection sociale complémentaire de la fonction publique ne trompe personne : une attaque contre le mouvement mutualiste et l'économie sociale et solidaire.

ALAN, c'est tout ce que nous ne voulons pas !

Dès le début, la CGT a dénoncé la nature même de cette start-up et émis les plus grands doutes sur la sincérité de la méthode ayant abouti à ce choix, notamment par une proximité avec de « plus hauts dirigeants ». Elle met et mettra tout en œuvre pour faire échec à cette décision irresponsable et scandaleuse : interpellation politique, recours juridiques, rassemblements, et une pétition qui atteint déjà plus de 10 000 signatures. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore signée : <https://chng.it/nSWyVW9pxv>

(voir [la suite en ligne](#))

Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES
<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

IMPLICATION MAXIMALE ET RECONNAISSANCE MINIMALE POUR LES CADRES (BAROMETRE 2025)

Insatisfaction sur les salaires qui augmente, charge et temps de travail qui explosent, insécurité face à l'emploi qui grandit ... Les résultats du baromètre 2025 "Opinions et attentes des cadres", réalisé par ViaVoice en partenariat avec Secafi, dépeignent une bien triste réalité du vécu au travail chez les cadres.

Salaires : quand l'implication ne paie plus

Patrick Martin, président du Medef, a récemment estimé - non sans aplomb - que « notre pays avait besoin de travailler plus ». Très loin du quotidien des travailleurs-es, et encore plus de celui des cadres, qui voient leur temps de travail exploser avec des salaires qui ne tiennent plus la route.

- 65 % des cadres qui placent leur salaire comme priorité dans leur travail, soit 12 points de plus par rapport à 2018 ;
- Plus d'un-e cadre sur deux (51 %) estime que sa rémunération n'est pas en adéquation avec sa charge de travail (+4 points depuis 2023) ;
- 63 % des cadres déclarent travailler plus de 40 heures par semaine ; plus d'un-e cadre sur quatre (28 %) déclare travailler plus de 45 heures par semaine ; 12 % déclarent travailler plus de 49 heures par semaine ;
- 37 % des cadres au forfait-jour déclarent travailler plus de 45 heures par semaine, soit 8 points de plus que la moyenne des répondant-es.

Charge de travail ... Tic, tac, ça explose !

Si les temps de travail explosent, c'est bien parce que la charge de travail augmente sans que les directions ne recrutent, puisque les contrats au forfait jour se généralisent, permettant de faire disparaître le décompte des heures de travail au profit d'une rémunération forfaitisée.

- Près de 6 cadres sur 10 trouvent que leur charge de travail a augmenté depuis l'année dernière (59 %, soit +3 points depuis 2024).
- 77 % des cadres déclarent avoir déjà travaillé pendant leurs jours de repos ; un-e cadre sur deux déclare le faire fréquemment (+2 points depuis 2024)
- Près d'un-e cadre sur quatre déclare travailler fréquemment pendant ses jours de repos (23 %)

L'insécurité face à l'emploi se creuse

Licenciements, fermetures de sites, réorganisations sans concertation des salarié-es, chômage en hausse... La CGT recense les plans de licenciements en France, qui sont maintenant au nombre de 400, et ce malgré le nombre de projets alternatifs proposés et chiffrés.

- Près d'un-e cadre sur trois (31 %) a peur d'être confronté-e à la réorganisation de son entreprise ou administration, et 17 % des cadres ont peur d'être licencié-es dans un avenir proche ;
- Plus d'un-e cadre sur trois (39 %) estime que le système d'assurance chômage ne les protège pas suffisamment.

Les cadres toujours opposés à la réforme des retraites

- Les cadres sont à 69 % insatisfait-es par la réforme des retraites telle que proposée par Emmanuel Macron, et souhaiteraient soit son abrogation, soit trouver de nouvelles ressources pour augmenter le niveau des pensions.
- Près de deux cadres sur trois (62 %) ne font pas confiance aux marchés financiers pour y placer leur épargne retraite.
- 73 % des cadres sont contre la baisse du financement de notre système de protection sociale pour financer le réarmement de la nation.
- Les cadres sont 68 % à se dire prêt-es à se mobiliser pour défendre notre modèle social

IA, pourquoi pas ... Mais pas sans nous !

L'intelligence artificielle fait couler beaucoup d'encre, et les craintes des agent-es et salarié-es quant à l'impact que celle-ci pourrait avoir sur leur métier sont nombreuses.

- 48 % des cadres estiment que le déploiement de l'IA dans le monde professionnel est plus une avancée qu'un recul ; 31 % ne se prononcent pas, 21 % estiment qu'il s'agit plus d'un recul que d'une avancée ;
- 42 % des cadres utilisent l'intelligence artificielle dans leur activité professionnelle ;

Les cadres ont l'impression que l'IA peut, dans l'exercice de leurs fonctions :

- Leur donner l'impression d'être surveillé-es (43 %) ;
- Concurrencer leur savoir/expertise professionnelle (43 %) ;
- Appauvrir la qualité de leur travail (39 %).

L'Ugict-CGT réclame l'encadrement de l'IA au travail afin de protéger les droits des travailleurs.

CHEQUES VACANCES : VICTOIRE AU CONSEIL D'ÉTAT POUR LES RETRAITÉ.ES ! (COMMUNIQUÉ UPSE-CGT)

En 2023, la CGT comme les autres organisations syndicales représentatives des agent.es publics avait été informée que le droit aux Chèques vacances des retraité.es était supprimé.

Il s'agissait d'une décision imposée à marche forcée sans discussion aucune avec quiconque.

Le Comité interministériel de l'action sociale (CIAS) n'avait pas été saisi pas plus que les représentant.es des agent.es publics au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État.

Inacceptable !

Une fois de plus, ce coup de force attentatoire à la démocratie sociale avait pour objectif de générer des "économies budgétaires".

Inacceptable !

Il avait aussi pour objectif d'aller toujours plus loin dans la déresponsabilisation sociale des employeurs publics vis à vis des retraité.es.

Inacceptable !

La DGAFP avait refusé d'accéder au recours de la CGT d'annuler la décision prise et la circulaire publiée dans ce sens.

Avec quasiment toutes les organisations syndicales du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État, la CGT avait saisi le Conseil d'État en annulation de la dite circulaire.

Le Conseil d'État a annulé cette circulaire en soulignant, entre autres, que le CIAS et ses commissions auraient dû être consultés.

Cette annulation signifie que le droit des retraité.es est rétabli. C'est une victoire pour les agent.es publics et le syndicalisme.

Oui, les agent.es publics définissent et gèrent via leurs organisations syndicales l'action sociale.

Oui, l'action sociale est un droit pour l'ensemble des agent.es publics, fonctionnaires et non titulaires, actifs et retraité.es.

Oui, de l'argent il y en a pour financer des politiques d'action sociale interministérielle et ministérielles au service des besoins des agent.es publics.

Menons toutes et tous bataille dans ce sens.

SE SYNDIQUER !

NOM :
PRÉNOM :
MEL :

Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez
directement sur l'image du cadre



Derrière le rideau de fer*

Réflexions sur le droit international

Le droit international est régulièrement invoqué pour défendre telle ou telle cause. La nation qui vous déplaît est accusée de violer le droit international. Le problème est que nul ne peut dire réellement ce qu'est le droit international. Il existe de très nombreux traités, auxquels les États souscrivent... ou non, et auxquels ils se conforment ou non, quand ils les ont signés. Ainsi la Cour pénale internationale qui prononce des inculpations, des mandats d'arrêt, etc., n'est reconnue ni par les États-Unis, ni par la Russie, ni par la Chine, ni par Israël, ni par l'Iran. Mais l'Afghanistan est membre de cette CPI ainsi qu'un « État de Palestine » que de très nombreux pays, signataires ou non de la convention créant la CPI, ne reconnaissent pas...

On a tôt fait de déverser des flots impétueux de discours sur un droit international fait d'un bois trop tordu pour qu'il en puisse sortir quelque chose de droit. L'idée d'un « jus gentium » est née à Rome, dans cet empire qui voulait établir aussi loin de possible la « pax romana ». Le droit international est d'abord la recherche de la paix. Mais il est appuyé sur une puissance hégémonique qui fait régner l'ordre et dispose du « monopole de la guerre légitime » pour parodier une formule celtique. Mais ces discours se heurtent à la réalité : le droit international est un droit qui n'a pas de moyens reconnus d'être appliqué et il se pourrait bien qu'il ne soit qu'un ensemble de vœux pieux ou une collection de traités plus ou moins cohérents.

Il y a en effet une question de fond : comment s'assurer que les règles du droit international sont respectées et, donc, quelles sanctions sont prévues et comment peut-on les appliquer ? On peut prendre la liste des bombardements et interventions militaires en tous genres effectués par le gouvernement de Washington depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'immense majorité de ces interventions se fait hors du cadre de l'ONU, souvent contre la décision de l'ONU et contre celle du pays concerné. Jadis, l'Union soviétique a régulièrement « rétabli l'ordre » en Allemagne de l'Est, en Hongrie, en Tchécoslovaquie ou en Pologne sans recevoir la moindre sanction. « La raison du plus fort est toujours la meilleure ». Notre grand écrivain n'aurait pas manqué de voir se rejouer sans cesse « Le loup et l'agneau » dans la politique internationale : « Là-dessus, au fond des forêts/Le Loup l'emporte, et puis le mange/Sans autre forme de procès. »

La position réaliste est certainement celle de Thomas Hobbes. Sur l'arène internationale, les États souverains étendent leur droit aussi loin que leur force le permet. Comme il n'y a pas « super-État » qui puisse contraindre les États à respecter les accords qu'ils ont passés, la paix n'est toujours qu'un état précaire entre deux guerres ouvertes. Comment pourrait-on lui donner tort ? Le droit international est une référence hautement louable, mais les États ne le respectent que tant qu'ils trouvent leur avantage, ou qu'ils ne peuvent pas le violer sans dommages pour eux – comme le remarquait déjà Machiavel. L'expérience du dernier siècle ne contredit pas ce constat, en dépit de l'existence d'un grand nombre d'organismes internationaux, tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle régionale. La politique internationale ne connaît que des États et ceux-ci n'ont pas d'amis, mais seulement des intérêts. Espérer que la politique devienne morale est une rêverie sans le moindre contenu.

On objectera que le droit international, si faible soit-il, vaut mieux que rien. Hugo Grotius, avant Hobbes, avait tenté de donner une version du droit naturel qui permettrait de construire un droit de la paix et de la guerre. Après tout, les principales puissances européennes se sont accordées aux traités dits de Westphalie (1648) pour définir des principes généraux qu'ils s'engagent à respecter. Les traités posent de nouveaux principes de politique internationale, et, pour la première fois, quelque chose comme un droit international est affirmé non dans les livres des philosophes, mais dans les engagements des puissances souveraines.

Tout d'abord est reconnu et étendu le principe des traités de Passau et Augsbourg : « *cujus regio ejus religio* ». On s'interdit définitivement de faire la guerre à son voisin parce sa religion ne vous plaît pas. La souveraineté des États est reconnue dans tous les domaines, y compris ecclésiastique. Du coup le « Saint-Siège » voit son influence sur la politique européenne sérieusement rognée. L'Espagne également a du mal à accepter ces principes et poursuit la guerre contre la France jusqu'en 1659 (traité des Pyrénées).

Dans le système westphalien donc, les frontières des États sont considérées comme les murs de la « maison commune » des Européens. Elles sont inviolables et définissent le périmètre où s'exerce l'autorité absolue du pouvoir souverain (au sens de Hobbes). Chaque État a une importance égale à chaque autre État et la paix suppose, conséquence des principes précédents, la non-ingérence.

Tous les systèmes ultérieurs (SDN, ONU par exemple) conservent l'architecture de base de l'ordre westphalien. Évidemment, ce nouvel ordre n'empêche pas les guerres ! La plus longue période de paix en Europe occidentale, nous l'avons connue depuis 1945. C'est précisément pour cette raison que Kant critique ce concert des nations qui ne fonctionne que tant que les puissances sont à peu près égales et se tiennent mutuellement en respect.

Derrière le rideau de fer*

Manifeste : 'Nous ne nous résignons pas au réarmement et à la guerre en Europe'

Y a-t-il quelqu'un, en Europe ou ailleurs dans le monde, qui ne veuille pas défendre ses proches d'une éventuelle menace ?

Qui ne veuille pas éloigner de sa vie et de celle de ses proches l'ombre terrible de la violence ?

Qui ne rêve pas d'un avenir dans lequel ses fils et ses filles, ceux et celles de leurs amis et voisins peuvent vivre en paix, s'épanouir en tant que personnes, avoir un travail digne, habiter une planète habitable, avoir un toit, jouir de la culture ou de relations sociales enrichissantes et constructives et vivre une vie exempte de toute forme de violence ?

La société a besoin de la sécurité d'une santé publique et d'une éducation de qualité pour tous, les jeunes ont besoin d'un toit, nos aînés ne veulent pas voir leurs retraites menacées et, surtout, nous ne voulons pas que nos enfants et petits-enfants connaissent l'horreur de la guerre.

Dans quelle mesure l'augmentation effrénée des dépenses militaires que les gouvernements européens proposent d'approuver sans débat public, sans transparence ni détail et dans l'urgence contribue-t-elle à cet avenir de paix ?

Quelle part de ces milliards ira à l'amélioration de l'éducation, de la santé, de la terrible situation du logement, de la précarité culturelle, de l'harmonie environnementale ou de la solidarité internationale ?

Ne serait-il pas nécessaire d'investir dans des efforts politiques et diplomatiques plus importants qui, face aux menaces d'agression, recherchent des voies de dialogue encore inexplorées ?

Est-il stupide, simpliste ou naïf de souhaiter cela, de se battre pour la paix et la justice sociale ? Est-il peut-être plus intelligent, plus élaboré et plus mûr de croire que le vent de la guerre, le langage belliciste et le pari sur les armes apporteront un avenir meilleur ?

Non, nous ne nous résignons pas à la guerre. Réarmer l'Europe n'apportera pas la paix, ne contribuera pas à la détente, mais nous rapprochera encore plus de la guerre.

Les contextes militaristes s'accompagnent souvent d'un recul des droits, des libertés et des politiques sociales, et suscitent la peur et l'inquiétude sociale, un scénario idéal pour normaliser les mécanismes de répression et d'autoritarisme, comme nous commençons déjà à le voir.

Nous craignons que cette stratégie ne conduise à une longue guerre avec la Russie, dont nous savons qu'elle n'a pas pour but de défendre le droit humanitaire international, la liberté, les droits humains ou de protéger les plus faibles. Si c'est le cas, l'attitude à l'égard de Netanyahou sera la même qu'à l'égard de Poutine. Cette Europe qui se tait ou, pire encore, soutient Israël dans son génocide à Gaza et en Cisjordanie et persécute même ceux et celles qui le dénoncent, doit redéfinir clairement quelles sont ces valeurs communes dont la défense est mise en avant pour justifier le réarmement.

L'augmentation des dépenses militaires européennes - jusqu'à 800 milliards d'euros sur quatre ans - annoncée par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, se fera par le biais d'un mécanisme d'exception qui évitera le débat parlementaire et, en général, une information claire et détaillée des citoyens européens.

Nous ne pouvons ni ne voulons accepter que l'argent de nos hôpitaux publics, de nos écoles et universités publiques, de notre système de prise en charge de la dépendance, de nos politiques de protection et de couverture sociale en cas de difficultés, de la lutte contre le changement climatique, de la violence de genre, du racisme ou de la protection contre les situations d'urgence, de la coopération, soit utilisé pour acheter des chars, des fusils, des avions de combat et des missiles pour la guerre, parce que les élites bellicistes qui gouvernent actuellement l'Europe et les États-Unis l'ont décidé.

La véritable sécurité dont nous avons besoin est la sécurité de la vie que nous offrent nos pensions publiques, nos médecins de premier recours, notre traitement gratuit dans les hôpitaux publics pour toute affection ou maladie qui nous affecte, notre éducation garantie dans les écoles et universités publiques qui nous donnent l'égalité, notre système de bourses d'études, nos allocations de chômage en cas de besoin, le revenu minimum vital, nos pompiers qui éteignent les incendies dans nos montagnes ou secourent les gens dans nos villes en cas d'urgence, ou encore l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques féministes qui font progresser la défense et la protection des droits des femmes et la lutte pour l'éradication de la violence sexiste.

Les climats de guerre sont conçus dans des bureaux confortables, mais ce sont les personnes qui en paient les conséquences. C'est pourquoi le moment est extrêmement important pour dissiper la tension croissante et défendre un modèle de paix, de bien-être social et d'expansion des droits pour tous. Le moment présent appelle à la responsabilité, à des politiques audacieuses, à la clairvoyance et à une culture de la paix.

Nous ne nous résignons pas à la guerre, parce que nous ne voulons pas la paix des cimetières, parce que l'histoire nous montre que la seule voie réaliste pour parvenir à la paix n'est pas militaire, mais politique. Mettez-vous au travail et travaillez pour la paix, nous l'exigeons.

